



TechLab
Le hub de l'innovation
technologique



Label « concepteur inclusif »

Valorisez votre engagement dans l'innovation inclusive

TechLab
Le hub de l'innovation
technologique



**TECHNOLOGY
FOR CHANGE**



Une association fondée en 1933

L'association APF France handicap a été créée en 1933 sous le nom d'Association des Paralysés et Rhumatisants. Elle est renommée Association des paralysés de France (APF) en 1945, puis APF France handicap en 2018.

L'action de l'association

APF France handicap est la plus importante organisation française, reconnue d'utilité publique, **de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.**



APF France Handicap c'est...
+ 85 000 acteurs

Nos valeurs

01.

Humanisme

Respecter chaque homme ou femme

02.

Militantisme

Se battre pour améliorer la vie des gens.

03.

Intérêt collectif

Être utile à tous et toutes, avec ou sans handicap

Les situations de handicap en France, c'est...

28% de la population

Soit 14,5 millions de Français avec (au moins) une limitation fonctionnelle : motrice, sensorielle ou cognitive.

20% de séniors

Et 30% d'ici 2070.

Une loi européenne

Pour harmoniser les pratiques face aux situations de handicap, entrée en vigueur en juin 2025.

Le TechLab c'est ...

Le département innovation d'APF France handicap

01.

Partager

- Développer une **méthodologie d'innovation inclusive** qui favorise le **pouvoir d'agir des personnes** et la **création de valeur des entreprises**;
- Partager des **ressources et des méthodologies** issues de la **recherche menée au sein de l'Institut interdisciplinaire de l'Innovation à l'Institut Polytechnique de Paris**.

02.

Accompagner

- Proposer un **accompagnement sur-mesure** destiné aux **startups et aux entreprises**, afin de les **initier au design inclusif**.
- Accompagner des **démarches d'innovation inclusive** et mettre en place la co-conception avec **participation des personnes en situation de handicap**.

03.

Former & encourager

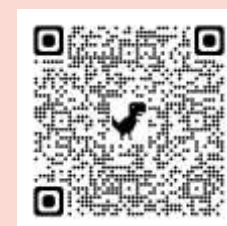
- Développer une offre de formation complète qui répond à tous les besoins dans la vie d'un projet (sensibilisation des équipes, mise en situation, webinaires, etc.)
- Proposer une **labellisation des acteurs** ayant mis en place des **méthodologies inclusives** et valoriser leur l'engagement dans cette démarche.

Livre blanc

Bonnes pratiques



[Télécharger](#)



Notre but commun ?
Concevoir pour tous et toutes

Et ça n'est plus une option !

Une opportunité pour tous

1.

Pour les entreprises

- ✓ Elargir **son marché**
- ✓ Améliorer **l'expérience pour tous et toutes**
- ✓ Se **conformer** ou anticiper des obligations légales
- ✓ Se **différencier**

3.

Pour les membres de l'équipe

- ✓ De **nouvelles compétences**
- ✓ Donner du **sens à son travail**
- ✓ Faire émerger une conscience des situations de handicap

2.

Pour les utilisateurs et utilisatrices

- ✓ Des **produits mieux adaptés**
- ✓ Un environnement **plus accessible**
- ✓ Une **vraie participation**
- ✓ Le respect des **différents besoins**

4.

Pour la société

- ✓ Contribuer à construire une **société plus inclusive**
- ✓ Inspirer de **nouveaux modèles**
- ✓ Réinventer le **vivre ensemble**

Une démarche qui crée de la valeur pour tous et toutes

Le label "concepteur inclusif"

01.

Encourager et structurer les pratiques inclusives en R&D

Avec un cadre de référence clair qui permet de **professionnaliser** et de **normaliser les démarches**.

02.

Valoriser les acteurs qui s'engagent

Mettre en lumière les entreprises et les équipes qui développent leur pratique et leurs compétences.

03.

Créer un repère pour les décideurs publics et privés

Des **critères objectifs** et **mesurables** qui permettent de valider un set de pratiques grâce à un audit.

04.

Changer le regard des entreprises sur le handicap

Une **méthode de conception** qui s'appuie sur le handicap pour **améliorer l'expérience** pour tous et toutes.

Les critères d'éligibilités

Avoir une démarche de conception à valoriser

Nous ne labélisons pas de produits mais une démarche de co-conception, peu importe votre domaine d'activité.

Constituer un dossier documenté

Votre dossier sera audité par notre commission afin d'analyser les preuves de votre démarche, selon une grille de critères objectifs et quantifiables.



Être

- ✓ Startup
- ✓ TPE
- ✓ PME
- ✓ Groupes
- ✓ Scop/Scic
- ✓ Associations
- ✓ Institutions publiques ou privées.

Candidater

- ✓ En solo
- ✓ En équipe
- ✓ A l'échelle de la structure.

Les trois niveaux du label



Niveau 1

Les concepteurs inclusifs ont mené une première démarche de co-conception.



Niveau 2

Les concepteurs inclusifs ont mené plusieurs démarches de co-conception, se sont formés à l'innovation inclusive et l'organisation a commencé à intégrer le design inclusif dans ses pratiques.



Niveau 3

Les concepteurs systématisent et intègrent dans leurs stratégies le design inclusif.

Qu'évaluons-nous ?



Les attendus des critères dépendent du niveau à atteindre

Votre pratique

Nous analysons votre historique dans la pratique de sessions de co-conception avec des utilisateurs variés.

Vos compétences

Nous regardons votre degré de connaissances acquises lors de formations à la méthodologie de co-conception et au design inclusif (délivrées par le TechLab ou non).

L'organisation

Nous veillons à ce qu'une personne soit nommée référente « design inclusif » dans votre structure ou équipe, impliquée ou non dans toutes les démarches de conception de la structure (niveau 2 et 3).

Les processus & Standard

Vous avez formalisé les bonnes pratiques du design inclusif que vous diffusez au sein de l'organisation (niveau 2 et 3).

L'impact et les indicateurs

Vous avez défini des indicateurs qui sont régulièrement suivis pour mesurer la performance de la démarche de design inclusif (niveau 3).

Le budget

Vous disposez d'un budget dédié à la diffusion de pratiques de design inclusif (outils, formation, rétribution des utilisateurs, ...) (niveau 3).

L'éthique

Vous vous assurez de la conformité avec les critères éthiques lors des sessions de co-conception.

Quelle est la procédure de labellisation ?

01.

Préparer votre dossier

- Vérifier votre éligibilité
- Collectez vos pièces justificatives (méthodologie adaptée, enregistrement de sessions, ...)



Postulez ici

02.

Déposez votre candidature

- Accédez au site : <https://techlab-handicap.org>
- Complétez le questionnaire et choisissez votre niveau de labellisation
- Déposez votre dossier (participation : **1100 €**)
- Recevez un accusé de réception

03.

Audit du Techlab

- Analyse **sous 1 à 2 mois** selon notre grille d'analyse.
- Possibilité de demander des documents complémentaires (**délai : 1 mois**).
- **L'audit démarre uniquement après réception du paiement.**

04.

Attribution

- Niveau attribué : 1, 2 ou 3
- Validité : **3 ans**, renouvelable
- **Formations et accompagnement proposés pour atteindre un niveau supérieur.**

Notre communauté de **labellisés** :



Et 5 autres structures en cours de labellisation !

Foire aux questions

1. Quels sont les frais de labellisation ?

Nous demandons une participation financière **de 1 100 €** pour l'audit de votre dossier. Il correspond à une journée d'analyse et de traitement de la demande. L'audit est réalisé après réception du règlement

2. Combien de fois puis-je candidater ?

Je peux candidater autant de fois que je le souhaite.

3. J'ai candidaté pour le niveau 2, mais si je ne l'atteins pas, puis-je obtenir le niveau 1 ou dois-je refaire un dossier ?

Non. Nous vous attribuons automatiquement le niveau le plus élevé validé, même si vous avez postulé pour un niveau supérieur.

4. Puis-je être remboursé si je n'obtiens pas le label ?

En cas de non labellisation car les critères ne sont pas remplis, il n'y a pas de remboursement possible.

5. Puis-je communiquer sur ma labellisation ?

Les entreprises labellisées sont autorisées à utiliser le label sur leurs supports de communication (sites internet, réseaux sociaux, documents commerciaux, etc.), à condition que cette utilisation respecte les règles suivantes :

- L'image et le message véhiculé par le label doivent être en adéquation avec les valeurs d'inclusion d'APF France handicap
- Toute communication impliquant le label doit faire référence aux démarches spécifiques qui justifient son attribution, afin de prévenir tout usage généralisé ou trompeur.
- La communication ne doit pas laisser penser que des produits ou services sont labellisés. Ce sont des pratiques de conception qui sont labellisées.
- Le logo à utiliser sera fourni et ne pourra pas être modifié.

Contact & interlocutrices



Estelle Peyrard

Responsable du TechLab APF France handicap
Docteure en management de l'innovation
Chercheure associée au Centre de Recherche
en gestion de l'École Polytechnique



Camille Chevrotton

Cheffe de projet innovation inclusive
Designer spécialisée dans la *user research*

Une question ? N'hésitez pas à nous contacter

techlab@apf.asso.fr





TechLab
Le hub de l'innovation
technologique



**N'attendez plus, candidatez et
gagnez en visibilité sur votre
inclusiversalité !**



Postulez ici

TechLab
Le hub de l'innovation
technologique

